



Fédération Euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées
Euro-Mediterranean Federation Against Enforced Disappearances
الفيدرالية الأوروبية المتوسطية ضد الاختفاء القسري

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



SOMMAIRE

I. Introduction.....	3
II. La FEMED	4
• Qu'est-ce que la FEMED ?	4
• Les membres de la FEMED	5
III. Activités réalisées	8
• Congrès mondial des disparus – Janvier 2025	8
• 58 ^{ème} session du CDH : un évènement dédié à la répression croissante des libertés en Algérie – 7 mars 2025	9
• Mission de renforcement et de coordination du réseau d'acteurs dans les Balkans – Du 16 au 26 juin 2025	10
• Commémoration de la Journée internationale des victimes de disparition forcée – Du 27 au 30 août 2025	12
• Assemblée des femmes à Istanbul – 29 et 30 novembre 2025	14
• Dissémination de la déclaration euro-méditerranéenne sur l'impact de la disparition forcée sur les femmes	16
• Assemblée Générale de la FEMED à Istanbul – 1 ^{er} décembre 2025.....	17
IV. Communication	17
• Site internet.....	18
• Réseaux sociaux	18

I. Introduction

Au cours de l'année 2025, la Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) a poursuivi ses activités dans un contexte géopolitique marqué par la consolidation des régimes autoritaires, la fermeture progressive des espaces civiques et la persistance d'une impunité structurelle. Les disparitions forcées, les détentions arbitraires et les exécutions extrajudiciaires demeurent des pratiques systématiques de répression et de dissuasion, utilisées par les États pour neutraliser toute forme de contestation, affaiblir les dynamiques collectives et instaurer un climat de peur durable.

Dans ce cadre, la FEMED s'est attachée à renforcer son action en faveur des droits à la vérité, à la justice et à la mémoire. Elle a accompagné les familles de disparu·es, consolidé les mécanismes de documentation dans plusieurs pays, développé des actions de formation à destination des jeunes générations engagées et mené un travail de plaidoyer auprès des instances internationales. Les différentes missions menées ont constitué des jalons majeurs de mobilisation collective, de transmission des luttes mémorielles et de renforcement des solidarités transnationales. Ce rapport semestriel revient sur les principales initiatives mises en œuvre en 2025, en soulignant les avancées obtenues mais aussi les obstacles rencontrés sur le terrain.

Dans un environnement toujours plus hostile aux droits fondamentaux, la FEMED poursuit son engagement avec rigueur et vigilance, convaincue que seule une justice fondée sur la reconnaissance des violences passées peut garantir un avenir démocratique partagé.

II. La FEMED

• Qu'est-ce que la FEMED ?

La Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) est une fédération d'associations, née en 2007, qui s'est dotée d'une existence juridique le 31 janvier 2008. La FEMED est actuellement composée de 29 associations membres, situées au Maroc, en Algérie, en Libye, en Egypte, au Liban, en Irak, en Syrie, en Turquie, au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine, en Serbie, à Chypre et en Espagne. L'une des œuvres fondamentales de la FEMED relève de l'assistance, plurielle et protéiforme, aux victimes directes et indirectes, en leur offrant un espace de libre expression, d'échange d'expériences en mutualisant leurs efforts, tout en œuvrant au renforcement de leurs capacités.

La FEMED trouve son origine dans la première rencontre euro-méditerranéenne des familles de disparus, organisée en février 2000 à Paris, Genève et Bruxelles par la FIDH, le CFDA et SOLIDA. Cet événement a rassemblé familles, comités de soutien et ONG autour d'un objectif commun : dénoncer les disparitions forcées dans la région et porter la voix des victimes. De cette mobilisation est née la Coalition Euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées, créée pour unir les efforts et renforcer le combat collectif pour la vérité et la justice.

En 2007, les membres de la Coalition ont décidé de formaliser leur structure en fondant la FEMED, lors d'une assemblée constitutive à Beyrouth réunissant des associations majeures de la région. Faute de pouvoir s'enregistrer au Liban, la FEMED a établi son siège à Paris, où elle est officiellement enregistrée depuis janvier 2008. Depuis, elle poursuit son action en faveur des droits des familles de disparus, en soutenant les luttes pour la reconnaissance, la justice et la fin de l'impunité dans l'espace euro-méditerranéen.

- **Les membres de la FEMED**

En Algérie

- Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie (CFDA)
- SOS Disparus
- Djazaïrouna
- Somoud
- Riposte Internationale
- Collectif de sauvegarde de la ligue des droits de l'Homme

Au Maroc

- Association des parents et amis de disparus au Maroc (APADM)
- Comité de coordination des familles de disparus au Maroc
- Association Marocaine des Droits Humains (AMDH)
- Organisation Marocaine des Droits de l'Homme (OMDH)

En Libye

- Human Rights Solidarity

En Egypte

- Commission Egyptienne pour les droits et les libertés

En Serbie

- Association des Familles de personnes kidnappées et de disparues du Kosovo et de Metohija

En Bosnie-Herzégovine

- Mères de Srebrenica
- Femmes de Srebrenica
- Association des Personnes tuées et disparues de Vrbanja

Au Kosovo

- Shpresimi / Hope Suhareka

A Chypre

- Truth Now
- Association of Martyrs' Families and War Veterans (KKTC)

En Turquie

- Human Rights Association
- Mères pour la paix
- Anka-Der
- Meva-Der
- Hafiza Merkezi

En Syrie

- Committee for the defense of democracy freedoms and human rights in Syria (CDF)

En Irak

- Al Ata'a for Human Rights
- Rajaa Foundation

Au Liban

- Centre Libanais des Droits Humains (CLDH)
- Comité des parents des personnes enlevées et portées disparues au Liban

En Espagne

- Laboratoire des mémoires

III. Activités réalisées

Congrès mondial des disparus – Janvier 2025

En janvier dernier, le 1er Congrès mondial sur les disparitions forcées s'est tenu à Genève, réunissant des acteurs clés dans la lutte contre ce crime grave et persistant. Cet événement, d'une ampleur sans précédent, a rassemblé des associations, des experts et des défenseurs des droits humains venus des quatre coins du monde pour discuter des défis et des avancées dans ce domaine crucial. La FEMED a eu l'honneur de participer pleinement à ce congrès avec une délégation active et engagée. Présente à tous les panels, elle a contribué aux discussions sur les stratégies de plaidoyer, la justice pour les victimes et les mécanismes internationaux de lutte contre les disparitions forcées.

La présidente de la FEMED, Nassera Dutour, a marqué les esprits avec un discours fort et inspirant lors de la cérémonie d'ouverture, rappelant l'importance de l'unité et de la solidarité dans ce combat. De son côté, le secrétaire général de la FEMED, Rachid El Manouzi, a dirigé un atelier interactif, offrant aux participants un espace pour partager leurs expériences et approfondir leurs connaissances sur les approches pratiques en matière de documentation et de plaidoyer.

Au-delà des panels et des interventions, le congrès a été une formidable opportunité pour la FEMED d'échanger des idées et des bonnes pratiques avec des associations nouvellement découvertes, mais aussi de renforcer les liens avec ses membres existants. Ces rencontres ont permis d'élargir le réseau de partenaires et de consolider des collaborations en vue d'une action commune renforcée.

Ce moment de rassemblement mondial a mis en lumière la nécessité de maintenir une mobilisation collective et constante pour lutter contre les disparitions forcées. La participation de la FEMED a une fois de plus démontré son engagement indéfectible envers les familles des victimes et sa détermination à faire avancer la cause de la

vérité et de la justice.

58^{ème} session du CDH : un événement dédié à la répression croissante des libertés en Algérie – 7 mars 2025

Le 7 mars 2025, en marge de la 58e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève, un panel d'experts et de militants s'est réuni pour alerter sur la répression croissante des libertés fondamentales en Algérie. Cette rencontre, co-organisée par plusieurs ONG internationales, dont Euromed Droits, MENA Rights Group, Article 19, Amnesty International, la FIDH, l'OMCT et Human Rights Watch, visait à faire écho au rapport de la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les défenseurs des droits humains, Mary Lawlor, à l'issue de sa visite en Algérie en 2023. L'événement a mis en lumière les entraves persistantes à la liberté d'expression, à l'engagement associatif indépendant et à la défense des droits humains. La discussion, modérée par Monia Ben Jemia (présidente d'EuroMed Rights), a permis de croiser les voix de juristes, d'exilés, de représentants de la société civile et de victimes directes de la répression. Dans son intervention, Mary Lawlor a insisté sur l'écart préoccupant entre les déclarations officielles de l'État algérien et la réalité du terrain. Elle a dénoncé le recours systématique à l'article 87 bis du Code pénal, dont les formulations vagues permettent d'assimiler toute contestation pacifique à une menace terroriste.

Les militants engagés sur des sujets sensibles – comme les droits des Amazighs, l'environnement, la corruption ou la migration – sont particulièrement visés. La Rapporteuse a également rappelé les atteintes graves à la liberté de la presse et aux droits des blogueurs critiques. Elle a appelé les autorités algériennes à engager des réformes structurelles et à aligner leur législation sur les standards internationaux, notamment ceux contenus dans la résolution 2022 du Conseil des droits de l'homme.

Le militant Zakaria Hannache, contraint à l'exil après avoir été condamné à trois ans de prison pour son travail de documentation des arrestations arbitraires liées au Hirak, a apporté un témoignage fort. Il a illustré la manière dont le pouvoir judiciaire

est instrumentalisé pour réprimer les militants et étouffer toute forme de dissidence. La criminalisation de la solidarité et de l'engagement citoyen, l'usage extensif des lois sécuritaires et le climat d'intimidation permanent nourrissent une stratégie délibérée de dissuasion et de démobilisation.

Parmi les intervenants, Nassera Dutour a pris la parole en tant que présidente du Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) et de la Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED). Militante de longue date, elle est également mère d'un disparu. Son intervention a permis de replacer la situation actuelle dans une perspective historique, en soulignant la continuité des pratiques répressives héritées des années 1990. Elle a dénoncé l'impunité persistante dont bénéficient les responsables de crimes d'État, ainsi que le silence imposé aux familles des disparus. À travers son témoignage, elle a rappelé que l'engagement en faveur de la vérité et de la justice est un combat profondément humain, enraciné dans la mémoire familiale autant que dans l'action politique.

Le CFDA et la FEMED, tous deux présidés par Nassera Dutour, portent depuis plus de deux décennies la voix des familles victimes de disparitions forcées. L'action conjointe des deux organisations repose sur une démarche à la fois juridique, mémorielle et politique. Leur participation à ce panel international illustre l'importance d'une approche transnationale du plaidoyer, fondée sur la solidarité, la mise en réseau et la mise en récit des luttes locales.

Mission de renforcement et de coordination du réseau d'acteurs dans les Balkans – Du 16 au 26 juin 2025

Ces efforts locaux, bien que souvent invisibilisés, constituent le socle de toute avancée vers la justice. Dans cette perspective, la mission de terrain menée par la FEMED, du 15 au 26 juin 2024, a permis d'opérationnaliser concrètement les objectifs de mémoire, de vérité et de justice dans les Balkans occidentaux, en particulier en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et en Serbie.

En Bosnie-Herzégovine, la mission a débuté à Sarajevo, point d'ancrage historique

de nombreuses initiatives mémorielles. Le programme comprenait notamment une série de rencontres avec l'International Commission on Missing Persons (ICMP), représentée par Mme Elma Majstoric Ninkovic et M. Borislav Buljic, permettant de saisir les mécanismes institutionnels de coopération régionale en matière d'identification des personnes disparues. La délégation de la FEMED a ensuite rencontré Mme Ajna Mešić, représentante de Youth Initiative for Human Rights (YIHR), pour un échange sur l'engagement des jeunes dans la promotion de la justice transitionnelle. Ces échanges ont mis en évidence la complémentarité entre les dynamiques institutionnelles et les mobilisations de la société civile dans le traitement du passé.

Au Kosovo, la mission s'est poursuivie à Pristina, avec un déplacement stratégique visant à établir ou renforcer des ponts avec les acteurs locaux. La délégation a eu des échanges avec Mme Nita Luci, universitaire et activiste impliquée dans les processus de mémoire, ainsi qu'avec les responsables du Humanitarian Law Center Kosovo. Ces entretiens ont permis de constater les défis persistants liés à la politisation des disparitions forcées, tout en identifiant des opportunités de collaboration pour soutenir les familles dans leur quête de vérité.

En Serbie, la mission s'est conclue à Belgrade, avec des rencontres auprès du Humanitarian Law Center (HLC), figure clé de la documentation des violations graves des droits humains dans la région.



Un entretien avec Mme Sandra Orlovic et d'autres membres de l'équipe du HLC a permis de revisiter les avancées et blocages institutionnels en matière de

justice pour les victimes de la guerre. La mission s'est également intéressée aux stratégies éducatives et mémorielles mises en œuvre dans la capitale serbe, notamment à travers les ONG locales impliquées dans l'éducation à la paix.

À travers cette action, la FEMED a réaffirmé son rôle d'acteur transnational de liaison entre les familles et les institutions, tout en consolidant les alliances inter-associatives dans les Balkans. En rendant visibles les réalités du terrain et en renforçant les ponts entre mémoire, vérité et action judiciaire, la Fédération entend contribuer à une dynamique de reconnaissance et de réparation fondée sur les droits des victimes. Elle poursuit ainsi son engagement pour une mémoire collective inclusive, condition indispensable à toute entreprise de réconciliation durable dans la région. À travers cette action, la FEMED a réaffirmé son rôle d'acteur transnational de liaison entre les familles et les institutions, tout en consolidant les alliances inter-associatives dans les Balkans.

En rendant visibles les réalités du terrain et en renforçant les ponts entre mémoire, vérité et action judiciaire, la Fédération entend contribuer à une dynamique de reconnaissance et de réparation fondée sur les droits des victimes. Elle poursuit ainsi son engagement pour une mémoire collective inclusive, condition indispensable à toute entreprise de réconciliation durable dans la région.

Commémoration de la Journée internationale des victimes de disparition forcée – Du 27 au 30 août 2025

Du 27 au 30 août 2025, à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparition forcée, notre organisation a mené une campagne de sensibilisation

intitulée « La violence du silence », avec le soutien d'associations venues d'Amérique latine, d'Asie, du Proche et Moyen-Orient, et d'Europe. Pendant quatre jours, des événements publics, artistiques, académiques et militants ont permis de rendre visibles les luttes des familles de disparu·e·s, de rappeler l'urgence de la vérité et de la justice, et de dénoncer l'impunité persistante.

La mobilisation a débuté le 27 août, avec un rassemblement place de la Bastille, en présence de nombreuses associations comme ¿Dónde Están?, Terre et Liberté pour Arauco, Bolivie Libre ou H.I.J.O.S Paris. Ce moment solennel d'ouverture a été ponctué de prises de parole dressant un état des lieux des disparitions forcées dans différents pays, appelant à une solidarité internationale renforcée et à une reconnaissance institutionnelle des responsabilités.

Le 28 août, une projection du documentaire La Terre a promis au ciel, de Sabina Subašić, a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Paris. Le film retrace l'engagement de trois personnes engagées en Bosnie-Herzégovine dans la recherche des corps de disparu·e·s de guerre. Suivi d'un débat animé par Marija Barić avec la participation de Geneviève Garrigos et Nassera Dutour, ce moment d'échange a mis en lumière le travail impressionnant, souvent bénévole, de recherche, d'exhumation et d'identification, tout en élargissant la discussion à d'autres contextes nationaux marqués par le silence des autorités.

Le 29 août, une conférence académique s'est tenue au siège d'Amnesty International autour du thème central de la campagne. Introduite par M. Harbi et modérée par Mme Moreno, la rencontre a été structurée en deux temps : une première partie théorique, nourrie par les interventions d'expert·e·s comme Emmanuel Decaux et Wendy Carazo Méndez, et une seconde consacrée aux témoignages forts de Houria Abdelouahed et Maria Laura Stirnemann. Cette soirée a permis d'analyser la violence du silence à la fois d'un point de vue

juridique et psychanalytique, en soulignant les effets profonds de la disparition forcée sur les individus et les sociétés.

Enfin, le 30 août, jour officiel de commémoration, un grand rassemblement public a investi la Place de la République de 11h à 18h. Avec des stands d'information tenus par plus d'une dizaine d'associations partenaires, des expositions, des projections de documentaires et une performance musicale de Nadia Rabhi, cette journée a permis de sensibiliser un large public à la cause des disparu·e·s. Les prises de parole des représentant·e·s associatifs ont souligné l'importance de la mobilisation collective face à l'impunité, et une minute de silence a été observée en hommage aux victimes et à leurs familles.



Cette campagne a démontré, une fois encore, que si le silence des institutions persiste, la voix des familles, des militant·e·s et des allié·e·s continue de se faire entendre, avec force et dignité.

Assemblée des femmes à Istanbul – 29 et 30 novembre 2025

Les 29 et 30 novembre, la FEMED a organisé une Assemblée des femmes réunissant des militantes, des proches de disparus, des juristes, des chercheuses et des défenseuses des droits humains venues de différents pays de la région euro-méditerranéenne. Pendant deux jours, cet espace a permis

aux femmes engagées contre les disparitions forcées de se rencontrer, d'échanger et de partager leurs expériences, souvent marquées par des années de lutte, de silence imposé et de résistance. L'Assemblée a donné une place centrale à la parole des femmes : mères, sœurs, épouses de disparus, mais aussi militantes et professionnelles engagées aux côtés des victimes. À travers des témoignages forts et parfois douloureux, les participantes ont rappelé que les disparitions forcées ne sont pas seulement une violation juridique, mais une violence profonde qui traverse les corps, les familles et les générations. Plusieurs interventions ont mis en lumière le rôle essentiel des femmes dans la transmission de la mémoire, la quête de vérité et la mobilisation collective, malgré la répression et l'isolement. Les discussions ont également porté sur les mécanismes juridiques existants, leurs limites, et les obstacles concrets rencontrés par les familles dans leur recherche de justice et de réparation. L'Assemblée a permis de croiser les réalités nationales et de faire émerger des réflexions communes sur les stratégies de lutte, la solidarité transnationale et la place des femmes dans les processus de justice transitionnelle.

Ce temps d'échange s'est conclu par un atelier collectif consacré à l'élaboration d'une déclaration commune, affirmant la nécessité de renforcer la mobilisation contre les disparitions forcées et de faire entendre les voix des femmes à tous les niveaux. Ainsi l'Assemblée des femmes a abouti à l'adoption d'une déclaration euro-méditerranéenne sur l'impact des disparitions forcées sur les femmes.



Dissémination de la déclaration euro-méditerranéenne sur l'impact de la disparition forcée sur les femmes

La déclaration euro-méditerranéenne sur l'impact de la disparition forcée sur les femmes adoptée à Istanbul le 30 novembre 2025 dans l'Assemblée des femmes organisée par la FEMED. Son adoption fait suite à une série de conférences, d'interventions et de réflexions sur l'impact genré des disparitions forcées et sur la place et le rôle des femmes dans ce combat.

Cette déclaration est le fruit d'un travail collectif réunissant des associations de familles de disparu·e·s, des défenseur·e·s des droits humains et des militantes féministes de la région euro-méditerranéenne. Elle met en lumière l'impact des disparitions forcées sur les femmes : si les hommes constituent la majorité des personnes disparues, les femmes – mères, épouses, sœurs, filles – en subissent durablement les conséquences sociales, économiques et juridiques, tout en étant en première ligne des mobilisations pour la vérité et la justice. La déclaration formule également des recommandations précises aux États et aux instances internationales, notamment en matière de réparations sensibles au genre, de protection des défenseuses et de renforcement des mécanismes de vérité et de recherche.

Tout au long du mois de Février 2026, la déclaration a été diffusé à un large réseau de partenaires et de décisionnaires politiques influents en France et au niveau européen.



Assemblée Générale de la FEMED à Istanbul – 1^{er} décembre 2025

La FEMED a profité de sa présence en Turquie pour l'Assemblée des femmes pour y organiser sa nouvelle Assemblée générale. Cette dernière s'est tenue le 1^{er} décembre 2025 dans les locaux de son association membre IDH (Ligue turque pour les droits de l'Homme). Une trentaine de participants étaient réunis afin de discuter des rapports d'activités et financiers de la FEMED ainsi que des orientations stratégiques de la fédération et des axes de travail futurs. Les rapports d'activités et financiers ont été adoptés à l'unanimité. L'Assemblée générale a également procédé à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'administration, puis du Bureau de la FEMED. Enfin, l'Assemblée générale a été l'occasion d'officialiser l'adhésion à la FEMED de 5 nouvelles associations : Riposte internationale (Algérie), la Commission pour les droits et les libertés (Egypte), Le Labo des Mémoires (Espagne), La Fondation Raja (Irak), et le Collectif de sauvegarde de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (Algérie).

IV. Communication

Site internet

Au cours de 2025, le site internet de la FEMED a continué de jouer un rôle central dans la diffusion des activités de la fédération, la valorisation des initiatives de ses membres et la sensibilisation du public aux enjeux liés aux disparitions forcées. Régulièrement actualisé, il constitue un espace de référence où sont publiés communiqués, analyses thématiques, témoignages et comptes rendus d'événements.

Les contenus mis en ligne ont notamment permis de rendre compte des actions de plaidoyer menées auprès des instances internationales, des mobilisations transnationales en cours, ainsi que des dynamiques locales observées dans les pays d'intervention. Une rubrique dédiée aux publications offre un accès direct aux documents produits, facilitant ainsi la consultation et l'appropriation de l'information par un public varié, allant des chercheurs et chercheuses aux familles de disparu-es, en passant par les acteur·ices de la société civile.

Réseaux sociaux

Au cours du premier semestre 2025, Instagram et Facebook ont constitué les deux principaux vecteurs de communication numérique de la FEMED. Ces plateformes ont permis de diffuser de manière régulière les actualités de la fédération, les prises de position officielles, les témoignages de familles de disparu-es, ainsi que les appels à mobilisation. L'usage combiné de ces deux canaux répond à un double objectif : assurer une visibilité large et accessible des enjeux liés aux disparitions forcées, tout en développant une relation de proximité avec des publics engagés, notamment les jeunes et les membres de la diaspora.

Sur Instagram, la stratégie éditoriale repose sur une articulation entre contenus visuels synthétiques et stories concernant l'actualité chaude. Cette approche a permis de renforcer la lisibilité des messages, d'assurer une continuité dans l'information, et de valoriser les temps forts de l'agenda de la FEMED, comme les interventions devant les mécanismes onusiens. La plateforme a également été mobilisée pour sensibiliser aux dimensions émotionnelles et humaines des luttes contre les disparitions, en rendant visibles les visages, les voix et les résistances des familles. Facebook, quant à lui, reste un espace privilégié pour le relais des publications de nos associations membres, telles que les communiqués, les rapports ou les invitations aux événements.

Ensemble, ces deux plateformes ont contribué à ancrer la présence de la FEMED dans l'espace numérique euro-méditerranéen, tout en affirmant une parole militante, structurée et accessible face aux stratégies d'effacement et de silence.